



# Assurance sur le reporting de durabilité

**Retour d'expérience sur la première année de vérification**  
Septembre 2025





# Assurance

## 1. Contexte

- Quels enjeux politiques et réglementaires ?

## 2. Retours sur les rapports 2024

- Vision Europe
- Focus France

## 3. Retours opérationnels

## 4. Perspectives



# Contexte

Quels enjeux politiques et de durabilité ?

# Rappel du contexte 2024

1<sup>ère</sup> année d'application obligatoire de la CSRD pour les groupes européens cotés

## 9

**Etats membres n'ont pas transposé la CSRD**, supprimant ainsi l'obligation pour les entreprises de ces pays de publier un rapport de durabilité.

- Autriche
- Chypre
- Allemagne
- Luxembourg
- Malte
- Pays-Bas
- Portugal
- Espagne
- République Tchèque\*

\*Vague 1 transposée

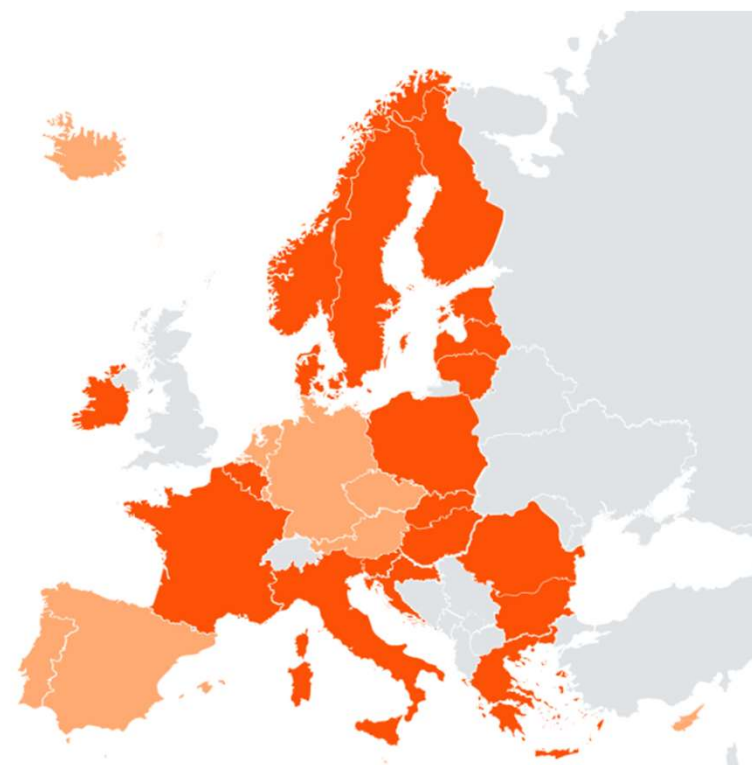
### MAIS ...

Sur un échantillon de **600+ rapports de durabilité** analysés,

**32%** sont publiés

**volontairement** par les entreprises d'Etats n'ayant pas transposé (y.c. hors UE)

dont **près de 70%** ont été émis par des entreprises **allemandes et néerlandaises.**



■ CSRD transposée

■ CSRD non transposée

# Une réglementation d'assurance hétérogène

- **International Standard on Assurance Engagements (ISAE 3000) (Revised) Assurance engagements, other than audit or reviews of historical financial information**
- RevR 19 'Revisorns översiktliga granskning av den lagstadgade hållbarhetsrapporten'. (Suède)
- German Public Auditor's Responsibilities for the Assurance Engagement on the Combined Sustainability Statement (Allemagne)
- Standard on Sustainability Assurance Engagements (SSAE) (Italie)
- ISAE 3000 (Irlande)
- **International Standard on Assurance Engagements (ISAE) 3410 Assurance Engagements on Greenhouse Gas Statements**
- Lignes directrices de la H2A sur la « Mission de certification des informations en matière de durabilité et de contrôle des exigences de publication des informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 » (France)
- Dutch Standard 3810N 'Assurance-opdrachten inzake duurzaamheidsver-slaggeving' (Missions d'assurance en matière de reporting de durabilité) (Pays-Bas)
- Guía de actuación 47 et 56 émises par l'Instituto de Contabilidad y Auditoría de Cuentas (ICAC) sur les missions de certification d'informations extra-financières (Espagne)



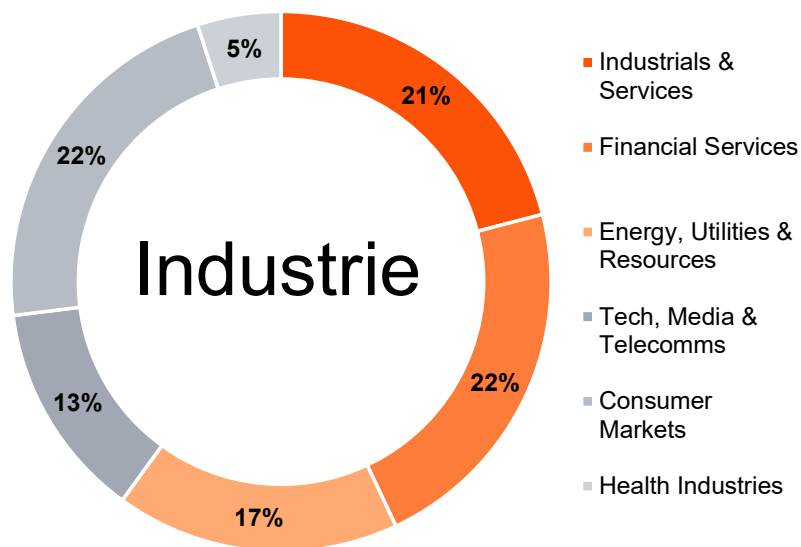
# Retours sur 2024

Quels sont les constats et particularités observés ?

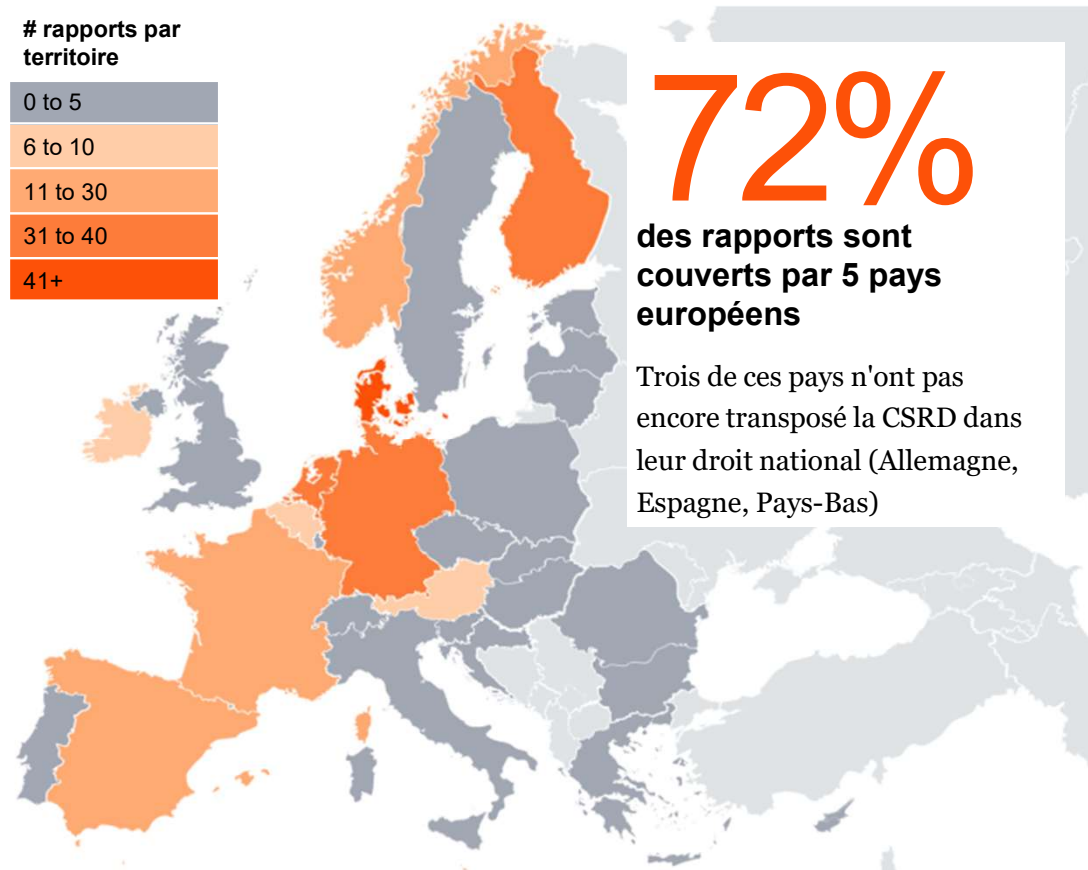
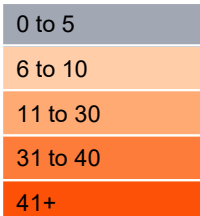
# Aperçu des entreprises de la vague 1

[Lien vers l'étude](#)

Nous avons analysé 250 rapports CSRD à partir d'outils basés sur l'IA et de nos experts PwC



# rapports par territoire



# Couverture des données et méthodologie



## 1. Vision Europe

Tendances sur les 250 premiers rapports CSRD publiés par des entreprises européennes



## 2. Focus France

Tendances des entreprises françaises issues du CAC 40 et du CAC Next 20

Les entreprises étudiées couvrent les secteurs suivants :

- Consumer Markets,
- Energy,
- Utilities and Resources,
- Financial Services,
- Health Industries,
- Industrials and Services,
- Technology,
- Media and Telecommunications, Transport and Logistics.

# Vision Europe



# Un volume important d'états de durabilité volontaires et de rapports d'assurance dans les États membres qui n'ont pas transposé la CSRD

~42%

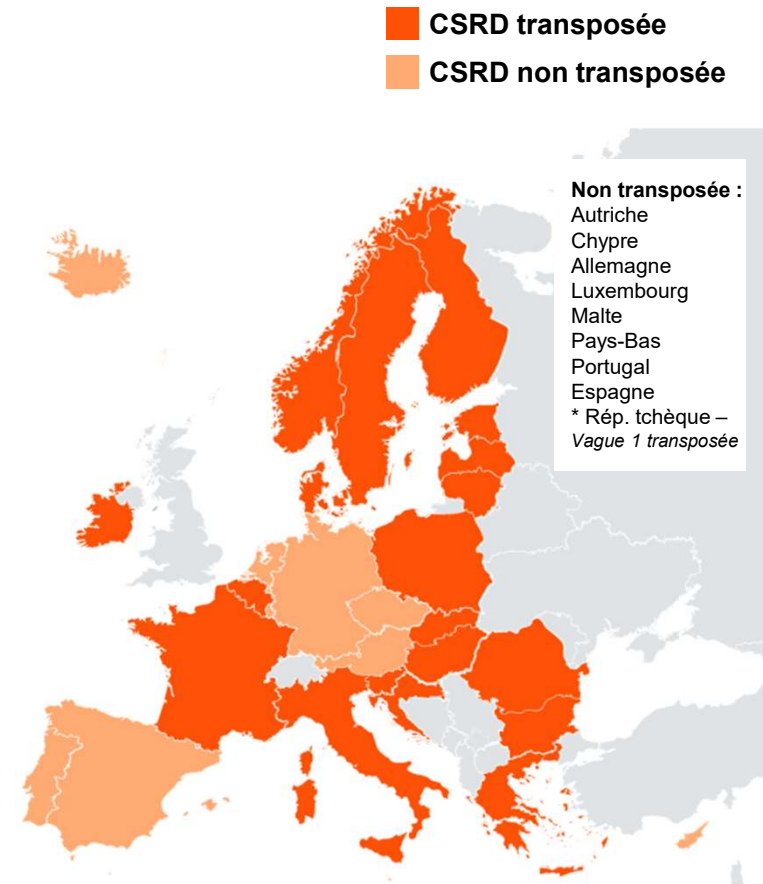
**des états de durabilité CSRD sont publiés volontairement**

Ils sont émis depuis des pays qui n'ont pas transposé la CSRD ou qui ont retardé la transposition de la Vague 1\*

*\* Y compris la Suède en raison d'un retard d'un an de la Vague 1 sur la transposition*

Source : PwC – Early analysis of 250 corporate sustainability statement

PwC Assurance sur le reporting de durabilité | Retours sur 2024



# Principaux constats issus des rapports d'assurance

100%

**des émetteurs ont fait appel à leur(s) auditeur(s) financier(s) pour la certification des informations de durabilité**

~25%

**des rapports d'assurance comportent des observations**

Exemples d'observations formulées :

- Incertitudes concernant le processus DMA
- Métriques quantitatives et montants monétaires soumis à un niveau élevé d'incertitude de mesure
- Comparabilité entre les entités et dans le temps

< 2%

**des rapports d'assurance sont émis avec une réserve**

Les qualifications comprenaient des éléments autour de :

- Calcul des émissions de GES du scope 3
- Conformité aux critères de taxonomie
- Entrées de ressources (impossible d'obtenir des preuves suffisantes)

Un rapport est émis avec une impossibilité de certifier

Source : PwC – Early analysis of 250 corporate sustainability statement

# Certains états de durabilité CSRD de la « Vague 1 » vont au-delà de ce qui est requis

~10%

**des émetteurs ont choisi d'obtenir une assurance raisonnable**

Les principaux domaines couverts par l'assurance raisonnable sont les suivants :

- Consommation d'énergie et émissions de GES (ESRS E1)
- Indicateurs liés aux effectifs (ESRS S1)

1

**Un émetteur a obtenu une assurance raisonnable sur l'ensemble de son état de durabilité**

Source : PwC – Early analysis of 250 corporate sustainability statement

# Focus France



# Principaux constats issus des rapports d'assurance

## Focus France

100%

des émetteurs ont sélectionné un ou plusieurs commissaires aux comptes (CAC) habilités à la certification en matière de durabilité

93%

des émetteurs ont sélectionné LEUR(S) commissaire(s) aux comptes (CAC) pour la certification en matière de durabilité

Plus précisément :

38% ont fait appel à un seul CAC de durabilité

62% ont choisi un dispositif en co-vérification

Source : PwC – Rapports CSRD français (CAC 40 et CAC Next 20)

# Principaux constats issus des rapports d'assurance



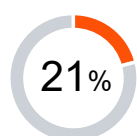
## Spécificité française : les lignes directrices de la Haute Autorité de l'Audit (H2A)

**3 conclusions** au sein du rapport du vérificateur :

- Conformité du processus d'analyse de double matérialité
- Conformité des informations avec les ESRS
- Respect des exigences du règlement européen Taxonomie

~95%

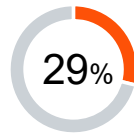
des rapports d'assurance comportent au moins une observation



DMA



ESRS



Taxonomie

1

rapport est assorti d'une réserve

Absence de publication des émissions de GES du Scope 3

1

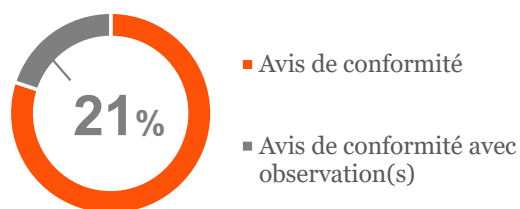
rapport avec une impossibilité d'émettre un avis sur une partie des informations

Indisponibilité des informations incorporées par référence dans d'autres parties du DEU

# Principaux constats issus des rapports d'assurance

## Sur quoi les observations portent-elles ?

### Conclusion 1 Conformité du processus de l'analyse de double matérialité



30%

**limitation de périmètre**  
(opérations propres ou chaîne de valeur)

50%

**incertitudes méthodologiques**  
relatives aux enjeux liés à la Nature  
**(secteur bancaire)**

### Conclusion 2 Conformité avec les ESRS



2/3

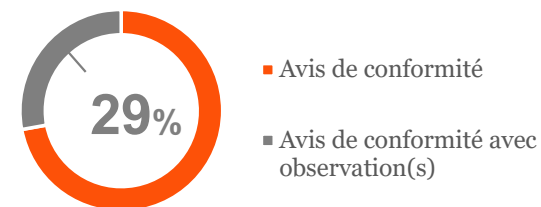
**première année d'application de la directive CSRD**

43%

**estimations et choix méthodologiques pour le calcul des émissions de GES, en particulier Scope 3**

*A noter : Une même observation peut attirer l'attention du lecteur sur un ou plusieurs aspects de l'état de durabilité*

### Conclusion 3 Respect des exigences du règlement européen Taxonomie



50%

**incertitudes sur l'interprétation du DNSH Pollution <sup>(1)</sup>**

21%

**limitations de périmètre, omissions ou hypothèses dans les analyses d'éligibilité ou d'alignement**

29%

**choix méthodologiques (secteur financier)**

<sup>(1)</sup> DNSH : Do Not Significant Harm. Le DNSH « Pollution » est décrit en Annexe C du Règlement Taxonomie

## Certains états de durabilité de la « vague 1 » vont au-delà de ce qui est requis

# 100%

**des états de durabilité ont fait l'objet d'un rapport d'assurance limitée**

# 7%

**des émetteurs ont choisi d'obtenir une assurance raisonnable sur certaines informations**

Principalement :

- Consommations d'énergie et émissions de GES de Scope 1 et 2
- Nombre et caractéristiques des effectifs
- Indicateurs liés à la santé et sécurité

# 1

**émetteur a obtenu une assurance raisonnable sur la totalité de son empreinte carbone (Scope 1, 2 et 3)**

## Diapositive 17

---

FM1

Cf. notes

Florent MOREL (FR); 2025-05-23T15:15:25.783

# Retours opérationnels

# 3

# Principaux retours opérationnels

## Gouvernance

Implication des organes de gouvernance au plus haut niveau

Responsabilité conjointe des départements Finance et Dév. Durable

## Mise en œuvre opérationnelle

Des difficultés de mise en œuvre...

Combinaison d'outils manuels (excel) et de systèmes d'information

Appel à des tiers (experts et conseils)

Une mise en application progressive des référentiels de contrôle interne

## Autres défis

Accessibilité et qualité des données, notamment sur la chaîne de valeur

Fortes attentes de benchmark et bonnes pratiques (sectorielles)



## Vos contacts



**Sylvain Lambert**  
Associé  
sylvain.lambert@pwc.com



**Cécile Saint-Martin**  
Associée  
cecile.saint-martin@pwc.com



**Marion Hory**  
Associée  
marion.hory@pwc.com

# Merci

**pwc.com**

© 2025 PwC France et Maghreb. Tous droits réservés. PwC fait référence aux entités françaises membres de PricewaterhouseCoopers International Limited et peut parfois faire référence au réseau PwC. Chaque entité membre est une personne morale indépendante. Merci de vous référer au site [www.pwc.com/structure](http://www.pwc.com/structure) pour obtenir des informations complémentaires.

PricewaterhouseCoopers a fait preuve d'un soin et d'une diligence professionnels raisonnables dans la collecte, le traitement et la communication de ces informations. Cependant, les données utilisées proviennent de sources tierces et PricewaterhouseCoopers n'a pas vérifié, validé ou audité ces données de manière indépendante. PricewaterhouseCoopers ne fait aucune déclaration et ne donne aucune garantie quant à l'exactitude des informations, ni quant à leur adéquation aux fins auxquelles elles sont destinées par les utilisateurs. PricewaterhouseCoopers ne peut être tenu responsable envers tout utilisateur de ce rapport ou envers toute autre personne ou entité pour toute inexactitude de ces informations ou toute erreur ou omission dans leur contenu, quelle que soit la cause de cette inexactitude, erreur ou omission. En outre, PricewaterhouseCoopers ne peut en aucun cas être tenu responsable de dommages consécutifs, accessoires ou punitifs envers toute personne ou entité pour toute question liée à ces informations. PricewaterhouseCoopers ne divulguera pas le nom d'un répondant sans son accord préalable et ne divulguera en aucun cas les données relatives à une entité individuelle.